

01/04/2022	Délibération d'Affectation du Résultat n° 16/2022	1 / 1
------------	--	-------

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	90 643,69
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	448 538,47

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	10 334,20
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	85 194,99

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	502 573,24
En recettes pour un montant de :	421 464,11

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	799,64
---	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	799,64
--	--------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	532 933,82
--	------------



Le Maire de TOLLA
Dominique VINCENTI

